

Un livret sur les droits MDPH des adultes malades

lundi 9 septembre 2013, par [François](#)



C'est un constat que de nombreux patients adultes méconnaissent souvent leurs droits sociaux. pour pallier à cette situation, la Commission Adulte de l'association VML a travaillé à la conception d'un livret recensant l'ensemble des dispositifs pour lesquels les MDPH (maison départementales des personnes handicapés) peuvent contribuer.

De la carte d'invalidité aux différentes prestations de compensation, en passant par la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ce livret présente très simplement l'ensemble de ces aides. Sans rentrer dans les détails, susceptibles d'évolutions, il vous permet d'avoir un aperçu du large éventail de droits selon votre situation et vos besoins.

Vous pouvez obtenir ce livret par courrier sur simple demande auprès du siège de l'association de VML. Pour cela complétez le formulaire de contact sur le site VML (précisez demande livret adultes - aide MDPH) ou en appelant au 01 69 75 40 30.

PS : Les Adultes malades, adhérents de VML, peuvent intégrer et participer à la Commission adulte. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec nous.